

Politique cantonale

«Le duc de Zaehringen était de langue maternelle française». Les opposants au bilinguisme communal exposent leurs arguments

Opposée au bilinguisme communal, la Communauté romande du Pays de Fribourg déroule ses arguments sur pas moins de 55 pages. En face, l'association alémanique Kund se dit «consternée».

Patrick Chuard

La consultation de l'avant-projet de loi cantonale sur les langues a été prolongée jusqu'à la fin du mois de novembre, indique la Direction des institutions (DIAF). Mais la proposition du Conseil d'Etat, qui prévoit que douze communes pourraient devenir officiellement bilingues dans le canton, moyennant des votes populaires avant la fin de la décennie, suscite des réactions aux antipodes. Deux associations ont rendu publiques leurs prises de position ces derniers jours: la Communauté romande du pays de Fribourg (CRPF), fermement opposé à l'avant-projet, et Kultur Natur Deutschfreiburg (Kund), favorable.

Dans un document de pas moins de 55 pages, la CRPF estime que «la pratique actuelle des 120 communes unilingues fribourgeoises – sauf celle de la ville de Fribourg – est satisfaisante» et que «la loi doit conforter cette paix des langues et non engendrer des querelles linguistiques pour des motifs politiques ou idéologiques. La langue officielle d'une commune doit être celle qui permet d'unir et d'intégrer toute sa population, y compris celle qui est issue de l'immigration, non pas de la diviser.»

Allophones préterités

La CRPF craint qu'au sein des communes qui deviendraient bilingues «les francophones seront de fait relégués au rang de citoyens de seconde classe. En effet, les parfaits bilingues sont naturellement les plus qualifiés pour défendre efficacement, dans un débat en deux langues, un projet ou pour négocier une cause au cœur d'un exécutif bilingue, ainsi que pour assumer la présidence des diverses commissions et des conseils généraux bilingues.» Et de rappeler qu'en avril 2001, la présidente de la commission «Principe fondamentaux, relations extérieures, langues» de la Constituante cantonale, Nicole Devaud, avait démissionné de son poste parce qu'elle ne comprenait pas suffisamment l'allemand, langue pratiquée par la majorité des commissaires.

«Les ressortissants étrangers qui s'intègrent en apprenant une deuxième langue, devront en apprendre une troisième»

Communauté romande du Pays de Fribourg

«Si la ville de Fribourg devient officiellement bilingue, plus de 17 000 citoyens francophones, parmi lesquels une importante proportion d'étrangers, souvent d'origine latine, titulaires du permis C, seraient relégués au rang de citoyens de deuxième zone», redoute la CRPF.

Pour la CRPF, «les communes bilingues posent un problème particulier à l'égard des allophones. Ces ressortissants étrangers qui s'intègrent en apprenant une deuxième langue, devront en apprendre une troisième s'ils veulent participer activement à la vie politique d'une commune bilingue.» Et d'ajouter qu'en 2023, «le canton comptait 87 210 personnes de nationalité étrangère (24,7% de la population) qui se concentrent essentiellement

dans les communes urbaines de ce canton de plus en plus cosmopolite. Ce taux atteint par exemple 40,1% en ville de Fribourg.»

Lire aussi

«Cette loi favoriserait une germanisation du canton». L'ancien juge Alexandre Papaux ne veut pas d'un bilinguisme «artificiel et coûteux»

Et de déplorer le taux de 10% de germanophones dans une commune francophone, proposé par l'avant-projet, pour envisager le bilinguisme. Proportion trop réduite selon la CRPF, qui propose plutôt 30%, à la suite «d'experts tels que Charles Guggenheim (25 à 40%) Joseph Voyame (33%) ou encore Urs Schwaller (30%), dont aucun n'est connu pour avoir des idées extrêmes».

Lire aussi

L'allemand est plébiscité par le parlement de la ville. Les élus de Fribourg soutiennent le bilinguisme à une quasi-unanimité

Au passage, la CRPF souligne un détail historique: le duc Bertold IV de Zaehringen, fondateur de la ville de Fribourg en 1157, «était de langue maternelle française (le roman).» Sa mère «n'était autre que Clémence de Luxembourg de Namur, fille de Godefroi Ier, comte de Namur et Château-Porcien. En 1156, le duc Bertold IV de Zaehringen reçut le titre de recteur de Bourgogne et l'autorité sur les villes de Genève et Lausanne.»

«Consternation»

Dans une prise de position plus succincte, Kund applaudit au contraire l'avant-projet. «Comme les frontières linguistiques sont beaucoup plus anciennes que les frontières politiques, un principe de la territorialité extrémiste, principe qui devrait par ailleurs protéger les langues minoritaires, n'est pas efficace dans une région de bilinguisme historique», considère l'association. Pour cette raison, elle «salue le seuil de 10% au moins de personnes qui utilisent la langue minoritaire, ou une pratique bilingue (...).» D'ailleurs, «le vote populaire garantira l'autonomie communale et une large adhésion au projet.»

Lire aussi

«On parle allemand depuis longtemps à Marly». Le syndic Christophe Maillard verrait bien sa commune devenir bilingue

Enfin, «c'est avec consternation» que Kund «prend note des attaques contre les germanophones et les bilingues du canton. L'invocation particulière de la paix des langues et un vocabulaire quasi guerrier font partie de ce narratif. Nous sommes persuadés que l'introduction d'une deuxième langue officielle dans quelques communes qui remplissent les critères n'entraînera pas de déplacement de la frontière des langues.»